

Collectif Rivières Naturelles

Ensemble pour des rivières libres et vivantes

rivieresnaturelles@rivernet.org

Députés et Sénateurs

Jeudi 27 mai 2021

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Le Collectif Rivières Naturelles, composé d'associations de protection de la nature et des rivières, de professionnels de l'environnement, d'acteurs de la préservation et de la restauration de la nature, d'élus et de citoyens engagés vous alertent d'une offensive sans précédent sur les rivières et leur biodiversité.

Ce collectif, fort de déjà 3000 soutiens (pétition en cours sur www.change.org), s'oppose à l'amendement n°171 du projet de loi n°21-3875 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et à la proposition de loi n°21-389 tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique, nés des lobbies de la protection des moulins et de l'hydroélectricité, en ignorant totalement les impacts de ces installations sur les milieux naturels aquatiques déjà très impactés.

Ces textes remettent aussi en cause plus de 25 années d'effort et d'investissements pour redonner aux rivières, sources de vie de nos territoires, leurs fonctionnalités indispensables et l'attrait qu'elles méritent. La restauration des cours d'eau doit permettre aux espèces d'assurer leur cycle de vie, aux sables et sédiments de rejoindre la mer et rendre des services gratuits dit écosystémiques à nos sociétés.

L'opposition fallacieuse entre restauration des cours d'eau et le patrimoine bâtis des moulins n'a pas de sens puisque dans la réalité les aménagements mis en œuvre les valorisent généralement. Pourquoi l'argent public ne pourrait-il pas servir ces deux causes ?

Nous en appelons donc à votre responsabilité et vous demandons de ne pas soutenir ces textes qui sont bien loin de l'intérêt général et en complet décalage avec l'urgence environnementale, les engagements de la France et les impératifs européens.

Enfin, en plus des arguments développés dans la pétition (voir au verso), nous voulons vous alerter sur le risque de destructions de toute la filière d'activités dite « Génie écologique » avec des conséquences massives sur l'emploi si ces textes venaient à être votés. C'est plusieurs dizaines milliers d'emplois directs et indirects au sein des Agences de l'Eau, des collectivités territoriales « gémapiennes », des bureaux d'études, des entreprises du BTP ...bien plus que ce que la pico électricité ne pourra jamais générer.

Est-ce une stratégie pour notre territoire que de développer cette énergie abusivement dite verte (alors qu'elle est juste renouvelable et souvent destructrice), alors que les effets du changement climatique sont déjà là, augmentant les pressions sur les milieux aquatiques déjà maltraités ? Aussi, vous comprendrez que le développement de la pico hydraulique risque de faire concurrence aux autres usages de l'eau dont 3 sont reconnus comme prioritaire dans la loi : l'eau potable, les milieux naturels et l'irrigation.

Pour terminer, notre avenir énergétique ne repose plus sur l'hydroélectricité car le potentiel brut français est quasi exploité, et surtout pas sur la pico hydraulique qui est plus que marginale dans notre mix. Le vrai enjeu est celui de la préservation des milieux naturels, en particulier aquatiques et de leur biodiversité.

Nous sommes à votre disposition pour vous expliquer plus en détail les conséquences de ces textes. Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, nos respectueux hommages.

Le Collectif

Voir texte de la pétition « protégeons les rivières d'une nouvelle menace » au verso

PROTEGEONS LES RIVIERES D'UNE NOUVELLE MENACE

Collectif Rivières Naturelles, animé par l'association ERN France-SOS Loire Vivante.

Ce collectif, composé d'associations de protection de la nature et des rivières, de professionnels de l'Environnement, d'acteurs de la préservation et de la restauration de la nature, de citoyens engagés vous alerte

Des députés veulent tuer nos cours d'eau... pour quelques kWh/an d'énergie bas carbone !

Ce mercredi 7 avril 2021, dans le cadre du débat sur le projet de loi climat, l'Assemblée Nationale a adopté en première lecture un amendement visant à préserver et à protéger les moulins en bloquant les financements publics en faveur de la restauration des cours d'eau. Ce texte est une offensive historique contre la biodiversité et les rivières naturelles alors même que la restauration des cours d'eau n'a jamais détruit un seul moulin.

Il y a un minimum de 80 000 barrages, seuils, obstacles divers sur les rivières de notre pays, dont environ 285 grands barrages hydroélectriques. En conséquence, il reste à peine 1 % de cours d'eau en « très bon état écologique », libres de toute intervention humaine.

Il est facile de croire que tous les moulins et autres seuils nous permettront de produire une énergie « verte » à la hauteur des enjeux du dérèglement climatique, mais ce raisonnement est tronqué ! Les chiffres de nombreuses études sont éloquentes : en termes de puissance maximum potentielle, la petite hydroélectricité française est quasiment exploitée à son maximum (la puissance équipée est déjà développée à plus de 90 %).

En France, les anciens moulins producteurs d'hydroélectricité (pico hydraulique), produisent moins de 0,2% de la production annuelle d'électricité. Cependant, ils ont pour la plupart des impacts environnementaux dont la réduction de la biodiversité spécifique des cours d'eaux naturels (fragmentation des milieux aquatiques, perte d'habitats pour la faune des rivières, de lieux de reproduction...). En comparaison, un ancien moulin doté d'une grosse puissance potentielle ne produit que 200 kW/h alors qu'une éolienne produit minimum 2 MW/h soit 10 fois plus, les plages de fonctionnement annuelles étant quasiment similaires.

Il n'est de ce fait, aucunement stratégique de penser que la remise en service de ces petites installations de quelques dizaines ou centaines de KW pourrait contribuer au défi des gaz à effets de serres, alors qu'elles inhibent les services rendus d'un écosystème qui fonctionne naturellement. Rajoutons à cela qu'à l'horizon 2050, le dérèglement climatique aura modifié les débits des cours d'eau, entraînant une perte possible de 15% de la production hydroélectrique (Source ONERC).

Sommes-nous vraiment prêts à sacrifier la biodiversité remarquable de nos rivières pour quelques kW d'énergie bas carbone !

La France, avec l'adoption de la Loi Biodiversité du 8 août 2016, reconnaît la nécessité de conserver et de restaurer ce patrimoine naturel, « tissu vivant » de notre planète. Ces milieux uniques rendent de multiples services écologiques à nos sociétés (autoépuration de l'eau, conservation de la biodiversité, réduction du risque de crue...). Une rivière naturelle, dynamique, sera bien plus résiliente face au changement climatique.

Cet amendement est un naufrage pour la politique de protection de l'Environnement. A l'heure où nous devons relever les défis de demain, enrayer la restauration des cours d'eau en facilitant démesurément l'équipement de la petite hydroélectricité est en contradiction totale avec les orientations environnementales et les investissements publics menés depuis plusieurs décennies. Leurs impacts sur les milieux aquatiques sont largement démontrés par la communauté scientifique, au regard de la production d'électricité générée.

Entendez notre cri ! Aidez-nous à restaurer des rivières vivantes pour nos territoires ! Nous avons besoin d'une nature préservée et résiliente pour faire face aux enjeux du changement climatique !